Trait-d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

86

JUILLET 2024

SOMMAIRE

2 Le mot du Maire : 2024 : Dormelles en travaux

5 Au revoir Daniel

7 Ça s'est passé à Dormelles

8 Comité des fêtes

Le mot du Maire

Après un hiver et un printemps exécrables, l'été pointe le bout de son nez. Les travaux programmés au budget vont pouvoir commencer : la route d'accès au hameau de la Ronce sera rénové pour début juillet, suivra la mise en étanchéité par un revêtement bicouche de la Rue des Moulins (depuis la route d'Ouzille jusqu'au numéro 49 à l'intersection avec le chemin rural dit « du port ».
Depuis le début de cette année, entre l'entretien des multiples nids de poules (plus de 60 tonnes d'enrobé utilisés) et les travaux décrits ci-dessus, c'est plus de 119 700 Euros TTC en fonctionnement non subventionnable.
L'entretien de l'accès au Bois Huard par le Bois Piget est également prévu pour cet été.
Comme je vous le précisais dans mon propos de juillet 2023, il est impossible financièrement d'entretenir la totalité du réseau routier communal la même année.
Pour l'année prochaine, les projets sont de finir la rue des Moulins et de faire les travaux d'entretien en bicouche de la rue de la Fontaine Cardée.
Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Bien amicalement,

Le Maire,
Francis LARGILLIERE

Ma Commune Connectée.fr

Télécharger l'application gratuite :

Ma Commune Connectée

Sur votre smartphone ou tablette pour recevoir les informations publiées par votre commune.

Mise à l'honneur

Samedi 6 Janvier, à l'occasion des vœux, Monsieur le Maire a eu le plaisir de récompenser ***Madame TARAMINI Patricia par la médaille d'honneur du travail GRAND OR****.*

Bienvenue à Maxime !

Notre nouvel agent communal Maxime a pris ses fonctions dans notre commune.

Bienvenue à lui !

Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site www.dormelles.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023

● MODIFICATION DU PÉRIMETRE DU SDESM (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE) :

Le Conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy.

● ADHÉSION A LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE :

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

● NOMINATION D'UN DÉLEGUE COMMUNAL – LOI APER (ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES) :

Le Maire explique

La loi Accélération de la production des énergies renouvelables, du 10 mars 2023, décline l'actualisation de la Stratégie Française Energie Climat, feuille de route collective de la France pour atteindre la neutralité carbone, en 2050.
Elle renforce le rôle des territoires dans la planification des énergies renouvelables, avec la déclinaison régionale des objectifs énergétiques nationaux et la création des comités régionaux de l'Energie (CRE), instaurée dès la loi Climat et Résilience, du 22 août 2021 et la création des zones d'accélération des énergies renouvelables.
L'article 15 de la loi APER demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local)
L'intérêt de définir ces zones pour une commune est d'affirmer son implication dans la lutte contre le changement climatique.
Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet, des dispositifs de soutien peuvent prévoir des incitations économiques, non connues à ce jour. En l'absence de zones définies, un comité de projet sera obligatoire, aux frais du demandeur.
Il s'agit d'une démarche ascendante, les communes seront à l'initiative de définition de zones d'accélération (ZAEnR), avec l'appui de leur E.P.C.I. La Communauté de Communes Moret Seine et Loing, au titre de l'animation et de coordination du Plan Climat Air Energie Territoriale assistera les communes volontaires dans ce travail de recensement et d'analyse d'opportunités en amont.
Les ZAEnR sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en fonction des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée.
Les zones d'accélération peuvent être incluses dans les documents d'urbanisme, identifiées dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et les P.C.A.E.T. (Plan climat-air-énergie territorial) et sont renouvelées tous les 5 ans.
Le Conseil municipal désigne Monsieur MIGATA Bernard, délégué communal ayant mission de mettre en œuvre la loi A.P.E.R sur le territoire communal.

● AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INSVESTISSEMENT :

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne pourra engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.
L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024 dans la limite des 25 % soit la somme maximale de 51 613.50 €.

● ACTUALISATION DE LA DÉLIBERATION DU 17/12/2019, CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :

Monsieur le Maire demande d'actualiser la délibération du 17 décembre 2019 concernant le RIFSEEP.
Il sera précisé, que les agents titulaires et stagiaires et les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents à l'exception de ceux recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 1° du Code général de la fonction publique, pourront bénéficier du RIFSEEP.

● DÉSIGNATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL ET D'UN AGENT RECENSEUR :

Désignation du coordonnateur communal du recensement

- Monsieur le maire désigne Mme MEGNIEN Marie-José comme coordonnateur communal et agent recenseur suppléant afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

Recrutement de l'agent recenseur

Mme ODE Christelle est recrutée par contrat comme agent recenseur pour assurer le recensement de la population en 2024, la rémunération de l'agent recenseur est fixée sur la base du smic.

● TRAVAUX CONCERNANT LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION :

La commune de Dormelles est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).
Afin de réduire sa consommation énergétique, la commune de Dormelles souhaite poursuivre la rénovation de son parc d'éclairage public par le remplacement de points lumineux mais aussi la mise en conformité d'armoires d'éclairage public pour un montant de travaux estimé à 100 497 € HT soit 120 596.40 € TTC correspondant aux devis présentés par l'entreprise SOMELEC.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique de l'éclairage public et adopte le projet de rénovation énergétique et de modernisation des installations d'éclairage public sur le territoire communal et sollicite, en complément de la subvention du SDESM, l'aide de l'Etat au titre de l'appel à projets de la Région Île-de-France Stratégie Energie Climat.

● TRAVAUX D'URGENCE SUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE :

Le Conseil Municipal prend en considération et approuve le devis de l'entreprise UTB pour un montant de 7 624 € H.T soit 9 148.80 € TTC concernant l'intervention en urgence sur la toiture de l'église.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2024

● MANDATEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

La collectivité a l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
Le centre de gestion départemental peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence.
La commune de DORMELLES autorise Monsieur le Maire à donner mandat au centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.
Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1er janvier 2025,**
- Régime du contrat : **capitalisation,**
- La collectivité souhaite garantir **les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.**

● NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MAIRIE AUPRÈS DU SDESM DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SIG ARCOPOLE PRO (mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique) ;

Le Conseil municipal désigne Monsieur MIGATA Bernard, délégué communal auprès du SDESM dans le cadre de la convention SIG ArcOpole Pro sur le territoire communal.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

● DÉLIBÉRATION SUITE A LA LOI APER (ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE) :

La loi APER (Accélération de la Production d'Energie Renouvelable) implique que la commune désigne les endroits où l'implantation serait possible, compte tenu de l'exiguïté du territoire et des espaces protégés, le Maire propose donc de délibérer en indiquant que la loi APER ne peut s'appliquer sur la commune, sauf éventuellement sur les toitures du bâti.

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide que seules les toitures du bâti peuvent être désignées comme lieux d'implantation pour l'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable, après avis favorable des Bâtiments de France dans les périmètres classés et après avis favorable dans le site du classement de la Vallée de l'Orvanne par la commission des sites.

● PERSONNEL COMMUNAL :

1°) INSTITUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

La prime prévue est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.
L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.
Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.
Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.
La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.
Le Conseil Municipal décide de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

2°) STAGIAIRISATION :

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal la nomination de Monsieur Maxime DE BIGAULT DES FOUCHERES sur le poste d'adjoint technique territorial pour assurer les missions d'agent des espaces verts à compter du 1er Mars 2024.
Le Conseil Municipal retient la candidature de Monsieur Maxime DE BIGAULT DES FOUCHERES, et le nomme au poste d'adjoint technique territorial (stagiaire).

3°) ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUIT IRRECOUVRABLE :

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.
Créances irrécouvrables
Total des créances 1 900 €.
Cette opération fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune.

4°) CESSION DU VÉHICULE BERLINGO :

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule Berlingo acquis par la collectivité en décembre 2014, peut être vendu du fait de l'acquisition, l'année dernière, d'une voiture Dacia pour le remplacer.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule Berlingo pour un prix de cession de 500 €.

5°) DEMANDE DE MME BRAY ET MR BAYET :

Le Maire expose au conseil municipal la requête des locataires du logement de la mairie concernant la prise en charge des frais occasionnés, suite aux problèmes de chauffage. Le Conseil Municipal décide la gratuité d'un mois de loyer.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT SPANC

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2023 du service assainissement SPANC dressé par le comptable public, n'appelle ni réserve ni observation de sa part et l'approuve.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT SPANC

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2023 annexe du service d'assainissement SPANC qui présente un excédent global de 5 288,33 euros en section d'exploitation.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT SPANC

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 annexe d'Assainissement SPANC qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 288,33 euros.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 du service assainissement dressé par le comptable public qui n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif 2023 de l'assainissement qui présente un excédent global de 319 519,19 euros, représenté par un excédent de 254 130,96 euros en section d'exploitation et un excédent de
65 388,23 euros en section d'investissement.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote le budget primitif 2024 annexe d'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 308 521,32 euros en Section d'Exploitation et à la somme de 90 163,12 euros en Section d'Investissement.

● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le comptable public qui n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le compte administratif principal 2023 qui présente un excédent global de 286 334,39 euros représenté par un excédent de 315 079,02 € en section de fonctionnement et un déficit de 28 744,63 euros en section d'investissement.

● VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 seront :

* Taxe foncière / Bâti (TFB)	44,06 %
* Taxe foncière / Non Bâti (TFNB)	62,73 %
* Taxe d'habitation	15,91 %

● ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Des subventions sont attribuées à diverses associations.

● VOTE DU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal vote le budget primitif principal 2024, qui s'équilibre à la somme de 1 008 486,39 euros en Section de Fonctionnement et à la somme de 197 146,63 euros en Section d'Investissement.

● COMPENSATION FINANCIÈRE SIDEP VALLÉE DE L'ORVANNE

La commune de DORMELLES mettant à disposition du SIDEP de la Vallée de l'Orvanne les moyens matériels (bureau, internet, logiciels informatique, téléphone…) il est décidé une compensation financière de 3 000 euros pour 2024.

● ACHAT MATÉRIEL

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de la société Jardins Loisirs GAUTHIER concernant l'achat d'une tronçonneuse injection 63 cm et d'un souffleur pour un montant de 2 429.30 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par la société Jardins Loisirs GAUTHIER pour un montant de 2 429.30 € TTC.

● TRAVAUX BOULANGERIE

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de la société A.T.L.D. concernant la pose et fourniture de 2 groupes (1 vitrine magasin/1 chambre froide) pour un montant de 9 885.84 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par la société A.T.L.D. pour un montant de 9 885.84 € TTC.

● CIMETIÈRE

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, donne lecture d'un devis de Madame Danielle SYLVESTRE (consultante et formatrice professionnelle) concernant un abonnement annuel au site conseils juridiques funéraire pour un montant de 180 € net de TVA.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette dépense et retient le devis proposé par Madame Danielle SYLVESTRE pour un montant de 180 € net de TVA.

La loi APER

La loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) incite les communes à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) *en sachant que les porteurs de projet s'implantant sur ces zones bénéficieront d'avantages financiers mis en place par le gouvernement.*
Elles peuvent englober des terrains publics ou privés, bâtiments communaux, autres, mais les habitations ne sont pas concernées.
Exemples d'énergies renouvelables : Eolien, Solaire photovoltaïque ou thermique, Hydroélectricité, Géothermie, Biomasse, Chaleur de récupération.
Dans un souci de préservation de notre patrimoine rural et au regard du potentiel énergétique, seul le solaire photovoltaïque sur toiture a été retenu.
Les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues concernent les bâtiments communaux.
Pour toute question vous pouvez vous adresser à :
Mr MIGATA Bernard, Adjoint au maire, Tél 06 78 65 73 95

Des informations utiles

Votre médecin traitant n'est pas disponible et vous avez besoin d'une consultation rapidement ?

Consultez la carte des lieux de soins sur www.sante.fr
Vous pouvez également contacter SOS MEDECINS :
https://rdvasos.fr/

Connaissez-vous l'Application « Ma Sécurité » ???

Développée par le gouvernement et le ministère de l'intérieur, celle-ci permet en cas de danger d'échanger en direct sur un tchat avec un gendarme ou un policier.
Téléchargeable sur téléphone mobile sur play store ou Apple store, nous recevons aussi grâce à elle toutes les informations en directes concernant la sécurité en générale ou des actualités sécuritaires.
Par ce biais, on peut également effectuer plusieurs démarches en ligne auprès des forces de l'ordre. Une application complète, qui nous concerne tous, nous aide et nous informe en temps réel.
Si ce n'est pas déjà fait, adoptez la, « prudence est mère de sûreté »...

SIRMOTOM broyage à domicile

Depuis le 06 mars 2024

Dans l'objectif de diminuer le volume des déchets verts, ***le SIRMOTOM vous propose un service de broyage à domicile, destiné aux habitants de son territoire.***
Pour plus de renseignements : ***www.sirmotom.fr***
Une participation financière forfaitaire sera demandée auprès des usagers, à hauteur de 15 € TTC l'intervention.

Source : site du sirmotom

Aide à l'achat de vélos

Vous désirez acheter un vélo classique ou à assistance électrique, alors vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de l'état et de la région.
Voici les liens contenant toutes les informations nécessaires :
https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#
https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo
Pour toute aide à la constitution du dossier, vous pouvez contacter la mairie au 01 60 96 65 01.
Merci à Aude pour toutes les informations données.

B.M.

AGENDA 2024

- ***Dimanche 25 août :*** **Messe**
  à 11h00 à l'église de Dormelles,
- ***Samedi 14 septembre :*** **Course de caisses à savon**
  organisée par le Comité des fêtes,
- ***Samedi 21 septembre :*** **Journée du patrimoine, visite du village de Dormelles, le soir aux lanternes par Katy Peureau. Départ du lavoir (horaire à préciser), arrivée à l'église »**
  organisée par l'ASPHD,
- ***Dimanche 27 octobre :*** **Conférence avec projection d'un film sur « les templiers en Seine et Marne » et à Dormelles par Claude Clément Perrot et Katy Peureau**
  à 16h00 à la salle des fêtes,
- ***Dimanche 3 novembre :*** **Halloween**
  organisé par le Comité des fêtes à la salle des fêtes à 14h00,
- ***Lundi 11 novembre :*** **Commémoration de l'armistice**
  à 10h15 dans la cour de la Mairie,
- ***Samedi 16 novembre :*** **Soirée choucroute**
  organisée par le Comité des fêtes à la salle des fêtes,
- ***Samedi 30 novembre :*** **Assemblée Générale de l'ASPHD**
  à 10h00 à la salle des fêtes,
- ***Samedi 30 novembre :*** **Après-midi jeux de société**
  organisés par l'équipe de la bibliothèque à la salle des fêtes,
- ***Samedi 7 Décembre :*** **Loto**
  organisé par le Comité des fêtes à 20h00 à la salle des fêtes,
- ***Samedi 14 décembre :*** **Remise des cadeaux aux aînés**
  à la salle des fêtes.

Daniel Noizet

Tu aimais la nature. Tu allais marcher à travers bois et prairies avec cette attitude désinvolte tel un « dandy de grands chemins ».
Oui tu cheminais, la canne à la main parfois, et ce sourire aux lèvres qui laissait deviner une profonde gentillesse et une certaine espièglerie.
Cette espièglerie se traduisait quelquefois sur tes conversations par un brin d'ironie, voire un soupçon d'insolence ou un zeste de provocation mais cela se terminait toujours par une franche rigolade ponctuée d'un tonitruant : « Ah les c… ! ». ***Du grand Daniel ! Qu'on ne peut oublier.***
Tu avais la « cool attitude » et semblais savourer l'instant présent, ces moments quand le temps n'est plus et que l'on entrevoit l'éternité. Mais la camarde est arrivée, comme toujours, elle t'a emporté et avec toi un petit morceau de l'histoire de Dormelles.

Cher Daniel, te voilà maintenant sur les chemins célestes, ils mènent tous à la tranquillité de l'âme et nos cœurs t'accompagnent.

Bernard MIGATA

CÉRÉMONIE DE LABÉLLISATION E3D À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le 9 février en présence de » madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et des délégués du Syndicat des Ecoles, une cérémonie de labellisation E3D était organisée à l'école de Flagy,
Le label E3D signifie Ecole en Démarche de Développement Durable.
C'est une étape significative dans le parcours éducatif qui montre l'engagement de l'équipe pédagogique et des enfants envers la préservation de notre planète et respect de notre environnement.
Un travail a été mené pour intégrer les principes du développement durable, de l'importance de la biodiversité et des plantes adaptées, à la sensibilisation des enfants aux gestes éco citoyens (recyclage et valorisation des déchets).
Lors de cette cérémonie, les petits écoliers nous ont régalés avec leurs chants et leurs poèmes pleins de fraîcheur.
Bravo aux enseignantes pour ce travail !

S.L.L.

Les Loupiots de l'Orvanne

Pour les Dormellois qui ne connaissent pas les Loupiots de L'Orvanne, il s'agit d'une association créée en 2012 et qui gravite autour de nos trois écoles en ayant comme but d'animer des actions pour les enfants, de promouvoir le bien être des élèves en apportant une aide financière aux écoles via des actions de vente sur les trois communes.
Cette association a permis, ces dernières années, d'offrir 500€ à chaque école pour financer l'achat de jeux pour les cours de récréation ou bien de participer au cout des sorties scolaires. Avec les ventes de crêpes à la fête de la musique et la descente de caisses à savon à Dormelles et la vente de friandises aux apéros concert de Flagy, les loupiots vont pouvoir offrir plus de 1000€ à chacune de nos écoles.
Mais cette réussite n'est louable uniquement grâce à l'investissement de 5 personnes, car même si l'association compte à peine 15 adhérents, les bénévoles se font rare.
Et pourtant, Les loupiots ont été à l'origine du retour de la kermesse des écoles depuis deux ans qui se déroulait à Dormelles. Une vraie réussite pour petits et grands lors du premier jour des vacances d'été. La vente de fromage est à chaque fois une belle réussite. C'est plus de 150 Kg qui arrivent directement d'une coopérative jurassienne réputée sur nos communes pour le grand plaisir des amateurs de morbier, de comté et de bleu de Gex d'une excellente qualité.
***Sans ces quelques bénévoles, l'association n'existerait pas et il est devenu urgent que le nombre de bénévoles évolue** pour se répartir le travail afin de maintenir cette association et d'apporter des nouveautés.*
Alors que vous ayez des enfants scolarisés dans les écoles ou bien qu'ils l'ont été, résidant à Dormelles avec juste l'envie de partager de votre temps, ne laissez pas cette association disparaitre en septembre. Elle est nécessaire pour apporter une dynamique, un soutien financier, un apport d'animation.

C.T.

A plusieurs, tout est réalisable ! Lancez-vous, rejoignez les loupiots de l'Orvanne, nous comptons sur vous.

LA BIBLIOTHÈQUE

70 inscrits vont maintenant couramment à la bibliothèque de notre village. Rien de plus normal : les lecteurs de tous âges trouvent des BD, des mangas, des DVD, des policiers, des romans, des documentaires et une multitude de livres pour les enfants. ***Il y en a pour tous les gouts et c'est totalement GRATUIT****. L'équipe à votre service s'est étoffée de 3 nouvelles recrues. Maintenant, Cassandre, Aneta, Annie, Laura, Magali, Christine et Christophe vous accueillent les mercredis et les samedis après-midi et une fois par mois les mardis soir. C'est toujours l'occasion de leur demander des conseils ou bien de réserver des livres via le réseau des bibliothèques de la communauté de communes.*
Pour rappel, en vous inscrivant à la bibliothèque de Dormelles, ***vous accédez aux ouvrages qui sont en rayons dans les autres bibliothèques de la CCMSL*** *et qui vous seront livrés directement chaque semaine à Dormelles. Tout cela depuis l'application MABIBLI ou bien sur le portail des bibliothèques de la CCMSL.*
Cette nouvelle équipe, pleine de bonne volonté, s'est chargée de la bibliothèque scolaire de l'école qui est utilisée par tous les élèves. Une grosse sélection a été faite pour permettre aux enfants de trouver ou retrouver l'envie de lire. Les élèves de CM1 et CM2, travaillant sur les enquêtes policières ont emprunté à la bibliothèque 60 livres qu'ils se prêtent entre eux. Les enfants sont très contents de partager leurs lectures et les enseignants sont ravis de les voir ainsi.

Une séance de lecture a été réalisée à la maison de retraite de Challeau. Christophe a lu durant une heure des histoires à un petit groupe. L'expérience à été enrichissante et le public était attentif et participatif. Ce fut un beau moment de partage qui sera renouvelé.

Prochainement, la bibliothèque se déplacera dans les hameaux à vélo chargée de livres pour venir au contact des Dormellois et proposer les services de la bibliothèque. Avec l'application « ma commune connectée » tenez-vous informés du parcours de « la boit'mobile ». Elle pourra se rendre chez les personnes isolées qui ne peuvent pas se déplacer.

N'hésitez pas à nous joindre par mail :
bibliotheque.dormelles@gmail.com ou nous suivre sur la page Facebook : Bibliothèque Dormelles

Trop de livres sur vos étagères ? L'équipe de votre bibliothèque récupère les livres dont vous ne voulez plus et en fera un tri pour les mettre en rayon ou les vendre afin d'acheter des nouveautés. N'hésitez pas, contactez-nous !!!!

Le printemps des poètes

Pour célébrer l'arrivée du Printemps, les bibliothèques de Thoury, Flagy et Dormelles ont organisé le printemps des poètes en sollicitant les habitants qui pouvaient être inspirés par le thème national : La Grâce. Un large sujet car, en effet, elle peut être présidentielle, élégante ou délicate.

*Ainsi, **l'inspiration n'a pas manqué à l'association Callipage** qui a su décorer la cour de la mairie avec leurs travaux et n'a pas non plus laissé sans mots **les élèves de notre école qui ont exposé leurs acrostiches devant la bibliothèque de Dormelles**. Entre la mairie et la bibliothèque un sentier poétique faisait la liaison pour les promeneurs qui ont affronté le mauvais temps, car, à cette période, le printemps n'était pas vraiment présent, mais ont découvert des poètes Dormellois ou bien suivre un lien pour visionner un film sur internet.*

C.T.

*Le dimanche 10 mars 2024, l'**ASPHD avait proposé une conférence sur le thème de l'eau**, donnée par Monsieur Gérard Bayle Labouré, membre de l'association « Patrimoine de l'eau entre Seine et Marne », à laquelle ont assisté une quarantaine de personnes. Ce sujet a été développé en rapport avec plusieurs thèmes : l'origine de la vie, le climat, l'énergie, le transport et la politique ; une manière encyclopédique de montrer combien ce sujet d'actualité concerne tout le monde, depuis la nuit des temps.*

Pascal Lomet

MARCHÉ de PRINTEMPS

*Ce dimanche 24 mars 2024, 24 artisans locaux investissaient la salle des fêtes de Dormelles. Grâce à leurs doigts de fée et à leur imagination fructueuse, ils sculptent le bois, filent le verre, cousent le tissu, customisent des vêtements, nouent des cordes, imaginent d'incroyables bijoux, modèlent la cire d'abeille, travaillent le polymère, la pâte Fimo, la laine et bien d'autres matériaux et transforment la matière première de base en objets uniques. Les visiteurs ont été émerveillés par la qualité et la diversité des objets présentés. Malgré une fréquentation médiocre, **les exposants ont tous apprécié l'accueil qui leur a été réservé par l'équipe de l'ATELIER qui organisait cette manifestation.** Certains ont même pu déguster le délicieux repas concocté par les adhérents de l'association. La journée s'est terminée par le tirage de la tombola qui a remporté un vif succès. Les membres de l'ATELIER ont, quant à eux, aimé la gentillesse et la compétence des artisans présents et sont fiers de participer, à leur niveau, à l'animation de la vie dans nos campagnes. Ils vous donnent rendez-vous au printemps prochain pour un nouvel évènement.*

M.-N. Raizer

La Municipalité a organisé la Chasse aux œufs le lundi de Pâques pour le plus grand bonheur des petits.

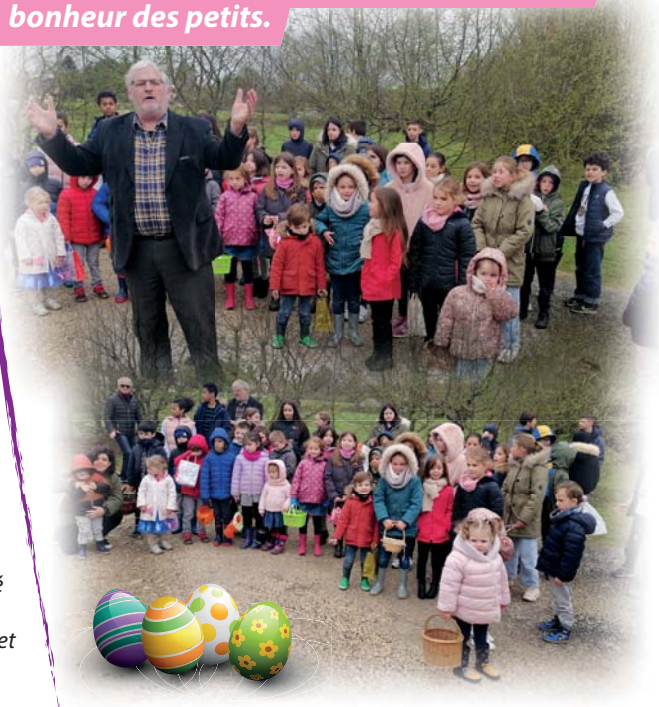

SOIREE TARTIFLETTE

Le 3 février 2024, le Comité des Fêtes organisait sa traditionnelle « soirée tartiflette », avec cette année la possibilité de venir déguisé. Beaucoup de gens présents avaient joué le jeu, pas moins de 140 personnes ! La soirée animée par notre DJ Olivier (Epic Night) permit aux talentueux chanteurs de se mettre en valeur lors du karaoké, et à minuit, la fête avec la soirée dansante emmena jusqu'au petit matin les danseurs les plus assidus. Encore une belle soirée …

Merci à tous les membres du Comité des Fêtes pour leur dévouement !

D.G.

PEINTURE & SCULPTURE

Le week-end de Pâques, le Comité des Fêtes et l'Association Image et Peintures avec la participation de l'Association Callipages, organisaient la 41ème exposition peintures. ***Pas moins de 110 œuvres furent présentées au public****, avec cette année un nouvel invité d'honneur :* ***Francis HAUSER***

24 œuvres mises à disposition par son épouse, ***Chantal HAUSER****, et ainsi que des œuvres privées.*

Une belle exposition qui rassembla beaucoup d'amis et passionnés de peintures lors du vernissage avec la présence de M. le Député M. Thériot, et le passage de nombreux élus.

Pas moins de 4 tableaux furent vendus lors de cette exposition.

Merci à tous les amis d'Image et Peintures, Callipages et des bénévoles du Comité des Fêtes pour cette belle organisation

D.G.

Ressenti expo Dormelles 2024

Un salon captivant

De nombreux visiteurs qui se pressent autour des aquarelles de Francis, et posent des questions sur ce rare papier du Moulin de Larroque, sur sa façon de peindre, en atelier ou en extérieur, et sur le nombre d'heures passées sur telle œuvre…. Des commentaires aussi sur les tableaux représentant Dormelles, prêtés par des collectionneurs, ainsi que « Le quai d'Ambre » une vue de Saint-Mammès. Et puis les deux grands tableaux disposés dès l'entrée du salon représentant les toits de Paris (Avec pour horizon) et le bateau bleu (Les sentinelles d'Ushuaïa) qui n'avaient jamais été présentés à Dormelles. Ils ont été particulièrement appréciés.

Le vernissage a rassemblé une centaine de personnes m'a-t-on dit, dont ma famille, mes voisins et amis. Cet hommage rendu au talent de Francis m'a beaucoup touchée.

Je remercie le Comité des fêtes pour m'avoir offert cette possibilité de présenter vingt-quatre aquarelles simultanément et pour son accueil chaleureux, ainsi que les représentants de Callipages et de Image et peintures.

Chantal Droit Hauser

Visite de l'atelier sur rendez-vous. Tél. 06 81 63 69 86

Le dimanche 2 juin, c'est sous la grisaille que le Comité des Fêtes a organisé sur le stade de football, sa traditionnelle brocante.
25 exposants avaient répondu présents malgré un ciel couvert : à 6h, les premiers s'installèrent à leurs emplacements.
Dans la matinée les passionnés de vieilles voitures ont pu admirer pas moins d'une quinzaine de véhicules et un gros camion américain, et pour réchauffer les corps, des moules/frites, saucisses, andouillettes et nuggets étaient servis par l'équipe de choc du CDF, le tout arrosé d'une bonne bière* allemande.
Merci encore à tous les exposants et les bénévoles qui avec leur bonne humeur donne de la joie à cette manifestation.
D.G.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommer avec modération.

Concours de pétanque

Le samedi 8 juin, 10 équipes se sont présentées sur la place de l'église où 5 terrains de pétanque les attendaient. Le maître de cérémonie, Hervé, donna les consignes, et la journée de compétition débuta.
Bravo à tous les joueurs confirmés ou non confirmés qui se sont affrontés dans la bonne humeur et la rigolade …

Merci à Mélanie venue avec des personnes âgées de l'EHPAD de Moret qui ont pu jouer avec habilité leurs parties de boules.
Les bénévoles du CDF ont encore assuré le service à la buvette et à l'organisation.
La journée s'est terminée autour du verre de l'amitié et toutes les équipes ont été récompensées. Bravo à vous tous, et merci !

D.G.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommer avec modération.

Fête de la musique

Samedi 22 juin : malgré une météo très capricieuse ces derniers jours, le Comité des Fêtes décida, comme il l'avait prévu, d'organiser la fête de la musique devant l'auberge avec le groupe de musiciens : ***LOCAL 42***, accompagné de notre aubergiste, GUILLAUME.

Une fois les tables et chaises installées, à 19H, les bénévoles du CDF mis en route frites et grillades. Quant à Guillaume et son orchestre, ils entamèrent les premières notes de leur long répertoire. ***Le public ayant répondu à notre appel, l'ambiance était au rendez-vous !!***
Bravo à toute l'équipe du CDF et à Guillaume pour avoir mis un morceau de soleil dans cette grisaille ….

APRÈS MIDI

JEUX DE SOCIÉTE

Le 6 avril, la bibliothèque organisait son premier après-midi jeux de société. Et ce fut une véritable réussite. Durant les 4 heures, plus de 60 personnes sont venues découvrir de nouveaux jeux, de nouveaux camarades de parties de rires. Ce fut aussi également le plaisir de retrouver notre ancien facteur, Dominique, qui est venu avec ses camarades de jeux d'échecs pour les amateurs ou bien les néophytes. Le plus jeune joueur âgé de 2 ans a côtoyé la doyenne de 103 ans à une partie de jeu.

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque avait été épaulée par le comité des fêtes pour la vente de boissons et de crêpes, idéal pour reprendre des forces après des parties ardentes. Une expérience à renouveler, c'est certain.

C.T.

Les Boucles de l'Orvanne

Le 21 avril, le Vélo Club Fontainebleau Avon organisait sa traditionnelle course cycliste les Boucles de l'Orvanne sur un circuit de 15 kms : Dormelles, Villemaréchal, Villecerf, Dormelles.
Pas moins de 240 coureurs sont venus pour en découdre dans différentes catégories, avec de beaux vainqueurs à l'arrivée.
Merci à la municipalité de Dormelles pour avoir permis d'organiser cette course, et merci aux nombreux bénévoles qui ont assuré la sécurité des coureurs.

***Merci aux nombreux élus venus pour remettre les récompenses**, encore une belle journée de vélo !*

D.G.

Concert de printemps

*25 musiciens de l'harmonie de la Renaissance Voulxoise sont revenus cette année à Dormelles accompagnés de leurs camarades musiciens de Provins et Melun pour le concert de Printemps. **Un beau moment au son des clarinettes, saxophones, hautbois, traversière, batterie, percussions, tuba, cors, et bien d'autres** pour interpréter devant 70 spectateurs, un medley de Abba, Belle, le célèbre morceau You raise me up du groupe Secret Garden ainsi qu'un sublime morceau tiré du film des Misérables.*
*Il faut rappeler que l'harmonie de Voulx se déplace à chaque commémoration à Dormelles lors du 8 mai et du 11 novembre pour entonner la Marseillaise et un morceau de leur choix. **La Renaissance Voulxoise c'est aussi une école de musique pour petits et grands** où plus de 60 élèves apprennent différents instruments comme le violon, la flute traversière, le piano, la guitare, la batterie, l'harmonica, l'accordéon, et bien d'autres ainsi que des cours de chants.*

Si vous avez envie d'intégrer l'harmonie ou bien apprendre un instrument, contacter la Renaissance Voulxoise par mail : larenaissancevoulxoise77@gmail.com

C.T.

Concert de musique baroque

*Le Dimanche 2 juin quarante deux personnes sont venues écouter dans l'église Saint-Martin un concert de musique baroque donné par **M Pierre Gatulle** et son ensemble **« Le Promenoir »**.*
*Les musiciens étaient **accompagnés d'une artiste Japonaise, Gahô Takahashi,** dont l'instrument, le « Koto », se mariait particulièrement bien avec les instruments anciens du groupe.*
A l'issue du concert, nombreux sont venus échangés aves les artistes.

M. LOMET

PRESCRIPTION TRENTENAIRE :
Que dit la loi ?

Un arbre sain bénéficiant de la prescription trentenaire ne peut être abattu, même s'il se trouve en limite de propriété (Article 673 du Code Civil).

La prescription trentenaire protège donc un arbre de plus de trente ans.

Pour connaître l'âge d'un arbre, il suffit de mesurer sa circonférence avec l'aide d'un mètre ruban ce qui nous donne la circonférence.

Il suffit ensuite d'appliquer le simple calcul du cercle : on divise la circonférence par 3,14 (le fameux Pi …) qui nous donne le diamètre, et divisé par deux : le rayon...

Rayon que nous multiplions par la valeur de croissance prenons une valeur moyenne de 2,5 cm par an, et nous avons l'âge approximatif de l'arbre !

Les exceptions concernent les arbres morts, dangereux pour la circulation ou la population. Il vous faut, quoi qu'il en soit, obtenir l'autorisation de votre mairie, qui jugera si il est indispensable de l'abattre (selon le PLU de la commune).

Vous ne pouvez pas non plus couper un arbre entre le 1er avril et le 31 juillet (date de nidification des oiseaux).

L'abattage d'un arbre sans autorisation est passible d'une amende de 1,500 €. Coupez un arbre centenaire ou d'une espèce rare et l'amende atteint 20,000€, avec d'autres sanctions à la suite. Car les infractions constatées sont obligatoirement transmises au Procureur de la République.

Pour éviter toute cette spirale d'inconvénients majeurs (à juste titre) prenez un maximum de précautions !

*Et n'oublions pas que **protéger les arbres devient une nécessité prioritaire**, s'agissant, bien sûr de leur beauté naturelle, mais aussi de notre environnement, de plus en plus menacé par le réchauffement climatique.*

Marchesani Daniel

RAPPEL

Vous êtes propriétaire d'un terrain planté d'arbres, les plantations qui se trouvent sur ce terrain vous appartiennent.

Elles ne doivent pas empiéter sur la voie communale afin de maintenir la fiabilité et la sécurité des réseaux aériens (électricité et téléphone), elles ne doivent pas gêner le passage des véhicules (notamment des bus de transport scolaire) et la circulation des piétons.

*Sur le fondement des articles L2212-2 et suivants du code des collectivités territoriales, il peut vous être demandé de procéder aux travaux d'élagage et d'abattements sur l'emprise des voies communales. **A défaut, l'application de l'article L2212-2-2 du code général des collectivités territoriales peut entraîner l'exécution forcée des travaux d'élagage, à votre charge**. En outre, vous vous exposez à une contravention sur le fondement de l'article R116-2 du code de la voirie routière pour avoir sans autorisation, établi ou laissé croître des arbres ou haires à moins de deux mètres de la limite du domaine public.*

Si vos arbres respectent la distance réglementaire par rapport à la limite du domaine public, vérifiez qu'ils ne sont pas trop hauts et trop vieux, qu'ils ne menacent pas de tomber sous l'effet d'un coup de vent trop brutal, comme cela s'est produit en août, rue des Moulins, détériorant les réseaux aériens et entravant la circulation.

S.L.L.

Frelon asiatique

Nous avons retrouvé nos beaux jours, le plaisir de rejoindre nos jardins mais nous avons également eu le regret de revoir le fameux frelon asiatique. Pour le différencier du frelon européen, le frelon asiatique est plus petit, son abdomen est noir et il interrompt son activité avant la tombée de la nuit.

Cet insecte que nous pouvons rencontrer durant l'été en France depuis 20 ans, n'est pas vraiment parti durant l'hiver.

Les femelles fécondées à l'automne se protègent du froid en se logeant dans des cavités, des greniers ou des remises.

Aux beaux jours, seulement 1% des femelles reproductrices arriveront à fabriquer un premier nid de la taille d'une orange.

C'est à cette étape là et le plus tôt possible, qu'il faut envisager sa destruction. Une fois le nid terminé, la femelle commence à pondre un œuf par jour. Elle devient la reine du nid.

Un mois plus tard, les larves éclosent. Elles deviennent les premières ouvrières et feront grossir la taille du nid. Pour trouver de la nourriture, les ouvrières rayonnent dans un périmètre de 700 mètres autour du nid et il ne cessera d'augmenter jusqu'à l'automne où il pourra compter 1700 individus, et mesurer 1 mètre de hauteur.

A la fin de l'été, les larves donnent naissance à des femelles et à des mâles reproducteurs pour se préparer au cycle suivant.

Le nid, durant l'hiver devient une source de nourriture pour les oiseaux et, en étant exposé aux intempéries se dégrade. Il ne sera pas réutilisé l'année suivante.

Pour détruire un nid, faites appel à une société spécialisée qui y injectera, un produit exterminant les frelons à l'intérieur ainsi que ceux qui y reviennent par la suite.

C.T.

Chenilles processionnaires

anses

QUELS RISQUES POUR LA SANTÉ ?

Trés irritants, leurs poils peuvent provoquer des symptômes parfois graves chez l'homme et certains animaux : rougeurs, démangeaisons, difficultés à respirer, larmoiement...

Comment se protéger ?

- ***N'approchez pas et ne touchez pas** les chenilles, leur nid ou les arbres porteurs de nid et **gardez les enfants éloignés.***
- *A promximité d'abres infestés, évitez de faire sécher le linge et lavez les fruit et légumes cueillis.*
- ***En balade** dans une forêt de pins (de janvier à mai) ou de chênes (d'avril à juillet) :*
  - ***Portez des vêtements longs,***
  - ***Évitez de vous frotter les yeux et lavez-vous les mains au retour de la promenade.***

Comment réagir en cas d'exposition ?

- *En cas de signes d'**urgences vitale** (détresse respiratoire, réaction allergique grave...) : **Appelez le 15 ou le 112,***
- *En cas d'**autres symptômes** (rougeur, démangeaisons...) : appelez un **centre antipoison** ou **consultez un médecin,***
- *En cas de **suspiction** d'exposition : prenez une douche et changez de vêtements,*
- *Si vos **animaux** sont touchés : consultez un vétérinaire ou appelez un centre antiposon vétérinaire.*

Nul desoin d'être en contact direct avec la chenille pour présenter des symptômes. Ses poils se détachent facilement et sont transportés par le vent.

Journée Nationale du Souvenir de la Déportation

Dimanche 28 avril, à la stèle du Pimard, a eu lieu une très belle cérémonie en hommage aux victimes de la déportation et aux combattants de la Résistance du Canton Historique de Moret Sur Loing.

S.L.L.

Commémoration du 8 mai

Par un mercredi gris et froid, nous voilà une année de plus, tous réunis, pompiers, fanfare de Voulx, Dormellois, conseillers municipaux ainsi que le Maire et ses adjoints, afin de nous souvenir de la fin de la seconde guerre mondiale, de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne Nazi, de tous les déportés, dans les camps, quelque soit leur race handicap ou opinion politique.
Nous recueillir sur ces morts et tous les autres, soldats et résistants, victimes de cette guerre.
Nous ne les oublions pas, et d'autant moins, qu'une autre guerre sévit depuis maintenant deux ans aux portes de l'Europe.....

I.B.

Etat Civil

AVIS DE NAISSANCES

KESIMAL Miray, le 12 décembre 2023 à Montereau,
MINCHELLA Leonardo, le 1 avril 2024 à Montereau,
COSTA Thiago, Sohan, le 11 avril 2024 à Montereau,
COSTA Louna, Lola, le 11 avril 2024 à Montereau,
BOURILLON Camille, le 20 avril 2024 à Fontainebleau,
GUYENOT Liléa, Dominique, Muriel, le 28 avril 2024 à Fontainebleau,
RITTER Erika, le 16 juin 2024 à Fontainebleau.

MARIAGE

Mme DESPREZ Sandrine, Liliane, Nadine et Mr PUBERT Matthieu, Denis, Armand le 27 avril 2024
Mme LACROIX Morgane, Stéphanie, Sabrina et Mr BOULLY Michaël et le 8 juin 2024.

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Mme BETRAND veuve JEANNE Christine décédée le 16 décembre 2023 à Montereau,
Mr TRANSLER Tony, Robert, Raymond décédé le 15 décembre 2023 à Montereau,
Mr SALAT Michel, Roger, Yves décédé le 9 avril 2023 à Quincy-sous-Sénart,
Mr JOLY Richard, Gaston, Abel décédé le 18 mai 2024 à Villejuif,
Mr ROCABOIS Claude, décédé le 22 juin 2024 à Cannes-Ecluse.

DÉCÈS A DORMELLES

Mr NOIZET Daniel, Jacques décédé le 25 décembre 2023.

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE

Mme POUILLAUDE Marie-Thérèse, Jocelyne le 31 janvier 2024
Mme BOITE veuve DEROUET Danièle, Jacqueline le 11 mars 2024,
Mme HULOT Danielle, Francine le 22 mai 2024.

FERMETURES DE L'AUBERGE ET DE LA MAIRIE

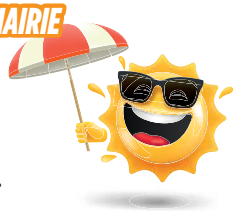

*L'Auberge sera fermée du **31 juillet au 25 août 2024**.*

*Le secrétariat de la Mairie sera fermé **du 29 juillet au vendredi 9 août inclus.***

Trait d'union n° 86, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.
ISSN 1265 – 3659 – n° presse 11P94
Siège Social : Mairie, 14 Rue de la Mairie - 77130 Dormelles.
Directeur de la publication : Francis LARGILLIERE.
Rédactrice : Sylvie Loison Largillière
Comité de rédaction : Nadine Lemberton, Isabel Buc, Christophe TESSIER, Jennifer Lantier.
ont collaboré à ce numéro : Bernard MIGATA, Dominique GAULON, Marie-Noëlle RAIZER, Pascal LOMET, Daniel MARCHESANI, Kim NOIZET.